

Comment consommer du gaz vert ?

Le contrat d'achat de gaz vert

Qui est concerné ?

Tous les consommateurs de gaz, pour tous les usages et sur l'ensemble du territoire français.

Le gaz vert, c'est quoi ?

Le biométhane est une énergie 100 % renouvelable produite localement à partir de la dégradation de matières organiques : effluents d'élevages, résidus de cultures, déchets verts, déchets ménagers ou industriels... La décomposition de ces matières produit du biogaz qui, une fois épuré, devient du biométhane. Le biométhane est ensuite injecté dans le réseau de gaz. La traçabilité du biométhane injecté, puis consommé, se fait grâce aux garanties d'origine (GO).

À novembre 2021, le gaz vert c'est :

333 sites de méthanisation en injection
5 833 GWh/an de capacité installée pour injection dans le réseau gazier
Une réduction de **450 000 t** de gaz à effets de serre par an

Comment accéder aux offres des fournisseurs ?

Le médiateur national de l'énergie a mis en place un comparateur d'offres d'électricité et de gaz accessible gratuitement pour les particuliers et les professionnels (jusqu'à 300 MWh par an).

Les consommateurs peuvent choisir plusieurs paramètres : taux de gaz vert, choix de l'origine du gaz vert, ... Les simulations permettent d'évaluer le coût annuel et de comparer les offres des fournisseurs de gaz vert sur le site. Pour les consommateurs au-delà de 300 MWh par an, le site permet d'accéder à la liste des fournisseurs. Il ne permet toutefois pas de faire directement des simulations de prix en ligne.

energie-mediateur.fr



Comment souscrire un contrat ?

Les consommateurs finaux ont la possibilité de souscrire un contrat de gaz vert auprès du fournisseur d'énergie de leur choix, soit en leur nom propre, soit via un groupement d'achat.

Consommateurs finaux

Contrat de fourniture de gaz vert (gaz + GO)

Fournisseur

Déclare l'utilisation de GO

Registre de garanties d'origine (RGO)

« Lorsque nous avons emménagé, je souhaitais souscrire des contrats électricité et gaz verts. J'ai consulté le site **énergie-info**, simplissime d'utilisation : en quelques clics, j'ai choisi un contrat 100 % gaz vert, avec du gaz produit près de chez nous. C'est du gaz *made in France*, compatible avec les appareils gaz, donc pas besoin d'en changer. J'ai été agréablement surprise car la différence de prix est minime. J'ai l'impression de faire une bonne action. »

Virginie N'DAH SEKOU, particulier (usage cuisson et chauffage d'un pavillon)

